



HAL
open science

“ Clair-obscur ” de l’informel. Contrôle des polarités urbaines informelles à Cherarba, périphérie sud-est d’Alger

Nora Semmoud

► **To cite this version:**

Nora Semmoud. “ Clair-obscur ” de l’informel. Contrôle des polarités urbaines informelles à Cherarba, périphérie sud-est d’Alger . Les Cahiers d’EMAM, 2015, Made in China. Commerce transnational et espaces urbains autour de la Méditerranée, 26. hal-01254670

HAL Id: hal-01254670

<https://hal.science/hal-01254670>

Submitted on 12 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Clair-obscur » de l’informel.
Contrôle des polarités urbaines informelles à Cherarba,
périphérie sud-est d’Alger [ANGLAIS manque]

Nora Semmoud

Résumé. Inspirée des réflexions de Bruno Lautier sur l’économie informelle, cette contribution envisage les rapports des pouvoirs publics aux populations des urbanisations informelles comme une nécessité politique pour maintenir leur domination. À travers le cas d’Alger, nous proposons de mettre en évidence la montée en puissance des enjeux de contrôle des périphéries urbaines, en lien avec l’émergence de places marchandes issues du commerce transnational. L’analyse portera sur Cherarba, cas qui constitue une manifestation exacerbée de ces enjeux de contrôle, en particulier celui de son tissu commercial, artisanal et de services dont la maîtrise a donné lieu à des luttes violentes et meurtrières avec les islamistes radicaux.

Mots clés. Urbanisation informelle, Polarités, Places marchandes, Contrôle territorial, Pouvoirs publics, Islamistes radicaux.

Abstract. Inspired by Bruno Lautier reflections on the informal economy, this contribution considers the relationship between government and populations of informal urbanization as a political necessity to maintain their domination. Through the case of Algiers, we propose to highlight the rise of issues of control of urban peripheries, in link with the emergence of commercial places transnational. The analysis will focus on the case of Cherarba which is a manifestation exacerbated of control issues, particularly its commercial fabric, craft and services whose control has resulted in violent and deadly struggle with radical Islamists.

Keywords. Informal Urbanization, Polarities, Market Places, Control, Government, Radical Islamists.

À l’instar d’autres villes du Maghreb, les transformations urbaines de l’agglomération algéroise témoignent de la volonté des pouvoirs publics¹ de l’adapter à des fonctions de métropole régionale apte à accueillir des investissements étrangers. Cette relance de la politique urbaine après la guerre civile² ressemble aussi à un rattrapage du temps perdu pendant ce terrible épisode. Saisir les logiques politiques et sociales de l’action publique urbaine requiert nécessairement l’analyse des dynamiques enclenchées dans les espaces marginalisés de la ville, notamment dans les urbanisations informelles³ qui sont le fait de pratiques d’occupation du sol (résidentielles et économiques) hors des normes mises en place par les pouvoirs publics. Il faut souligner, au préalable, que la dynamique des villes du Maghreb depuis plusieurs années se joue essentiellement dans les périphéries urbaines et, en grande partie, sous la forme de l’urbanisation informelle (Signoles, 2009).

¹ Les pouvoirs publics recouvrent ici les élus, l’administration et les représentants de l’État de la *wilaya* et de la municipalité. Il peut arriver que les positions soient différentes entre ces acteurs, mais leur quasi convergence concernant l’habitat informel nous conduit à les désigner tous par l’expression « pouvoirs publics ».

² Affrontements armés entre les islamistes radicaux et l’armée algérienne dans les années 1990 et massacres de populations civiles, qui auraient fait 100 à 200 000 morts (Bellaloufi, 2012, 240). Notons que ces affrontements ont opposé directement les islamistes radicaux aux populations dans les lieux où ces massacres ont été perpétrés en dehors des villes ou dans leur périphérie. Ces dernières ont constitué des brigades d’auto-défense, nommées « Les patriotes ».

³ Le terme informel est utilisé dans cet article avec la distance critique proposée par B. Lautier dans ses différents travaux sur la question et sur lesquels nous reviendrons dans cet article.

Dans la lignée des travaux de B. Lautier (1994) sur l’informel, dans cette réflexion, les rapports des pouvoirs publics aux populations des urbanisations informelles sont envisagés comme une nécessité politique pour maintenir leur domination. L’illégalité place les contrevenants dans une position de précarité qui crée une dépendance et une individualisation des comportements propices à la perpétuation des formes clientélistes ou patrimoniales du pouvoir. Dans cette optique, nous proposons de mettre en évidence les enjeux de contrôle des polarités informelles en formation.

L’analyse⁴ portera sur le processus d’émergence des polarités urbaines dans les urbanisations informelles algéroises, à travers le cas de Cherarba : ce territoire dont la population est estimée à 70 000 habitants⁵ forme quasiment la moitié est de l’urbanisation de la commune des Eucalyptus⁶, à la périphérie du Sud-Est⁷ d’Alger (Fig. 1), à une vingtaine de kilomètres du centre-ville algérois. Outre que ce cas illustre clairement les rapports des pouvoirs publics à l’urbanisation informelle, il constitue une manifestation exacerbée des enjeux de son contrôle, en particulier celui de son tissu commercial, artisanal et de services dont la maîtrise a donné lieu à des luttes violentes et meurtrières avec les islamistes radicaux. Plus généralement, la formation de ce quartier reflèterait l’émergence dans les périphéries urbaines des villes algériennes de « places marchandes⁸ issues du commerce transnational » qui deviennent un enjeu de contrôle pour les pouvoirs publics.

⁴ Basée sur 32 entretiens semi-directifs avec d’anciens habitants, associations, responsables de l’administration et architectes. Les enquêtes ont eu lieu de 2009 à 2011 dans le cadre du programme FSP (Fond de solidarité prioritaire, MAE) *Faire la ville en périphérie(s). Territoires et territorialités dans les grandes villes du Maghreb* (coordinateur : P. Signoles), par S. Ouadah (sociologue à l’université d’Alger), F. Troin (CITERES) et N. Semmoud (EMAM), et, en 2012, par F. Benalia dans le cadre de sa thèse sous la direction de N. Semmoud. Les enquêtes réalisées en 1992 pour la thèse de N. Semmoud permettent l’analyse diachronique.

⁵ Entretien avec le chef de cabinet du maire en 2009. Le Recensement général de la population et de l’habitat (RGPH) de 2008 indique 118 054 habitants pour Les Eucalyptus.

⁶ Selon le RGPH, la population est passée de 61 700 habitants en 1987 à 96 310 en 1998 (+ 4,03 %) et à 118 054 en 2008 (+ 2,1 %). L’attractivité a été importante jusqu’à la fin des années 1980, grâce à un marché foncier et immobilier informel vigoureux. Ensuite, l’accroissement démographique s’est tassé à cause de la guerre civile.

⁷ Périphérie dont l’image dominante reste populaire, malgré la diversité sociale des populations. Le faible niveau d’équipement et d’infrastructure et les risques non gérés (sismicité, servitudes et nuisances de l’aéroport, ligne à haute tension, décharge, raffinerie de Sidi Rzin) sont des facteurs qui accentuent la marginalisation.

⁸ Cette idée contenue dans la problématique du dossier serait peut-être à préciser pour Cherarba car le tissu économique est constitué de commerces, de services et d’activités artisanales qui utilisent tous des produits provenant essentiellement de Chine, de Turquie et d’Asie du Sud-Est.

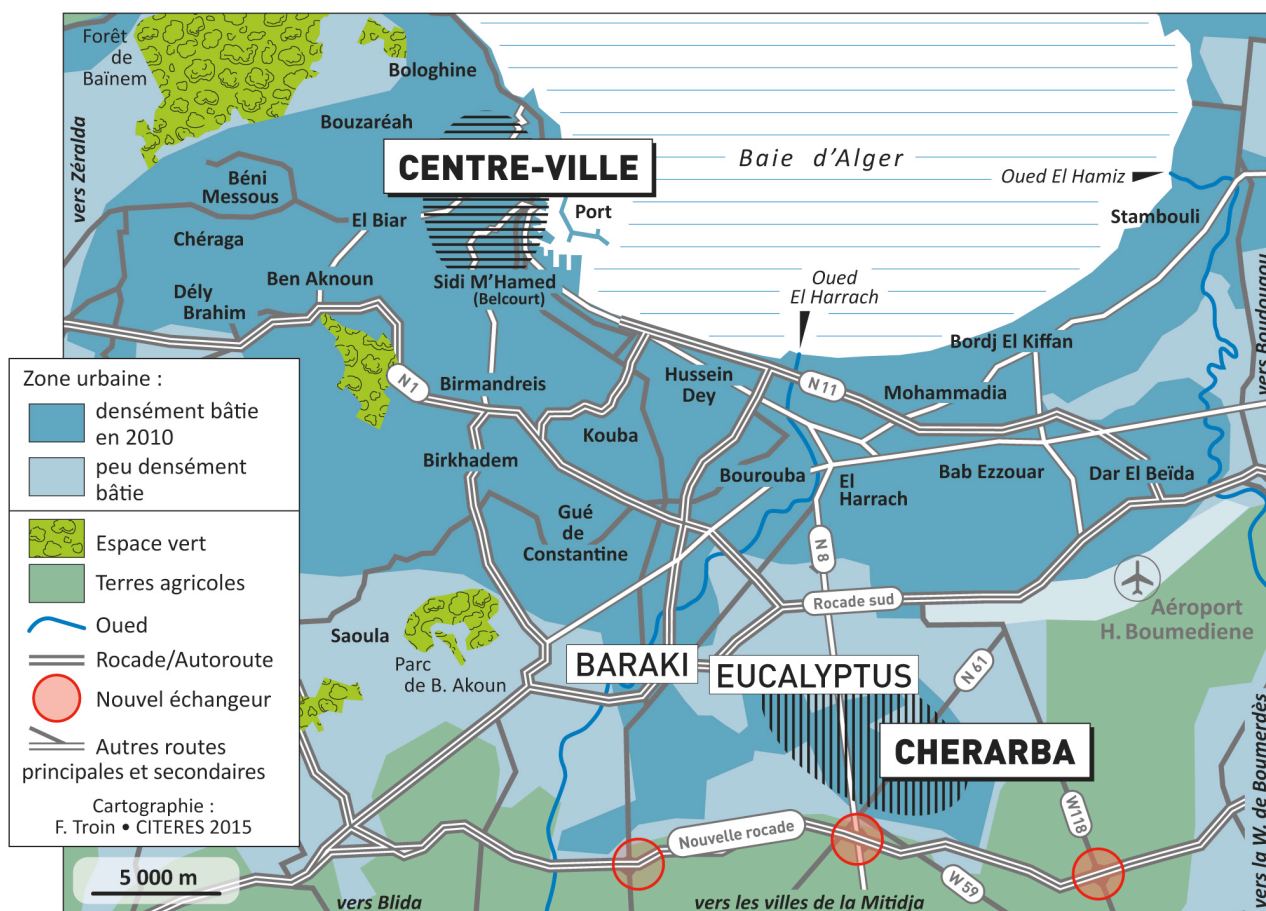


Fig. 1.

Cartographie : F. Troin • CITERES 2015

La tolérance des pouvoirs publics à l'égard du quartier à sa naissance, dans les années 1970, laisse place à une volonté de mise aux normes autoritaire, sans doute liée à l'ouverture de l'Algérie au libéralisme, dans les années 1980 : l'objectif est – pour les pouvoirs publics – d'adapter Alger dans le but que la ville devienne attractive aux investissements étrangers. Les conditions politiques des années 1990 placeront le quartier au cœur de la guerre civile qui opposa l'armée aux islamistes. Ces derniers avaient la mainmise sur le quartier et son tissu économique, ce qui leur permettait de financer leurs activités. La reconquête de Cherarba par les pouvoirs publics dans les années 2000 a, certes, permis de pacifier le quartier et de l'équiper, mais il n'en demeure pas moins que la place donnée à Cherarba dans les projets urbains majeurs de la ville laisse augurer une politique de « gentrification » qui passe aussi par la maîtrise des activités économiques.

Tolérance de l'État face à l'urbanisme d'émanation populaire⁹

Les conditions d'émergence de Cherarba et de son tissu économique

L'urbanisation informelle de Cherarba¹⁰ (Fig. 2) s'est particulièrement développée dans les années 1970, sous les effets de politiques publiques qui ont transformé le régime foncier algérien et stimulé le marché parallèle. La première ordonnance relative à la révolution agraire¹¹ avait pour objectif la nationalisation des terres agricoles des propriétaires fonciers non exploitants et la

⁹ Ce terme est emprunté à A. Deboulet (1994).

¹⁰ Cherarba représentait 40 % de l'habitat dit « illicite » de la wilaya recensé en 1987.

¹¹ Révolution agraire, décret 71.73 du 8 novembre 1971.

suspension de toute transaction foncière. La seconde ordonnance concernait la constitution de réserves foncières communales¹² en milieu urbain et facilitait l'expropriation pour utilité publique.

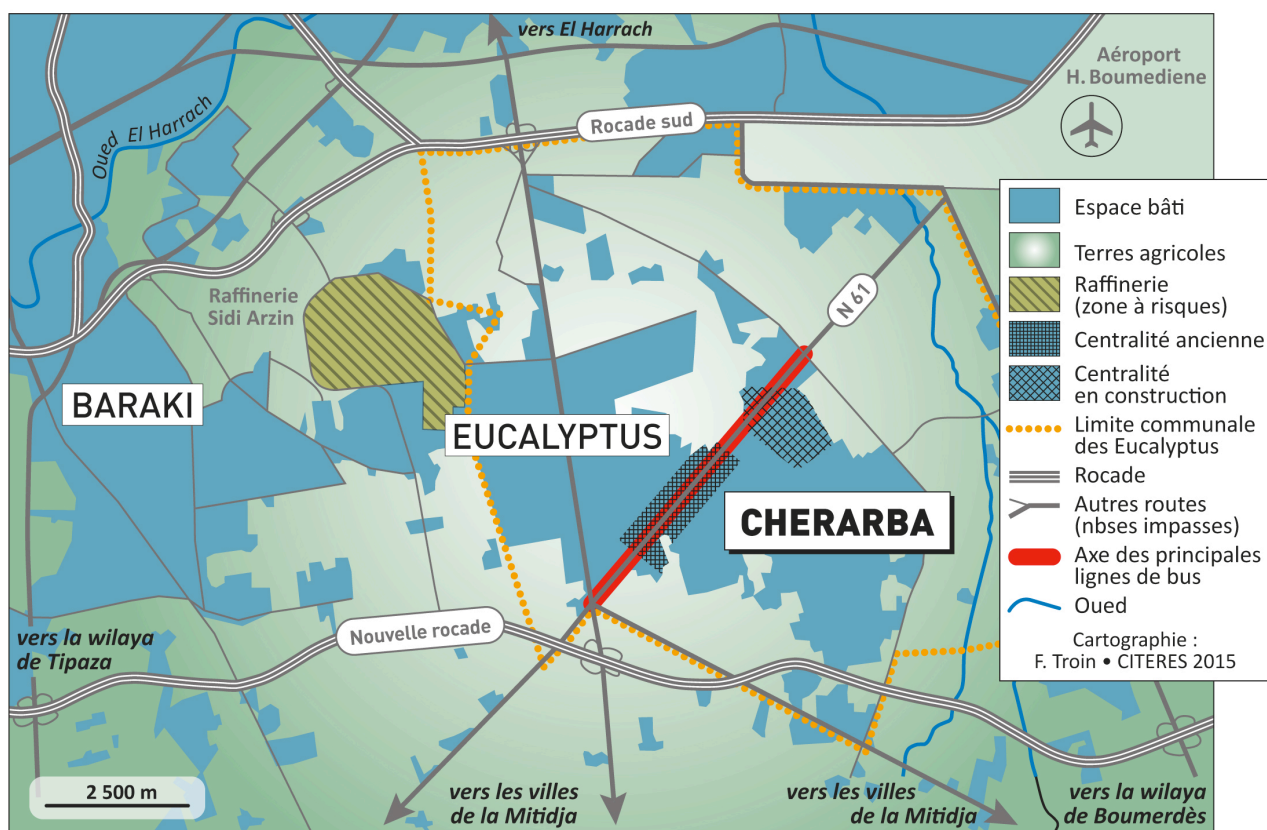


Fig. 2.

Cartographie : F. Troin • CITERES 2015

Pour échapper aux nationalisations et aux expropriations, les propriétaires fonciers ont alors développé des transactions illégales sous seing privé qui profitèrent aux couches moyennes supérieures – qui cherchaient à signifier leur statut social à travers leur habitat et leurs investissements – et aux milieux populaires, ainsi qu'à la fraction « moyenne » des couches moyennes n'ayant pas d'autre choix pour se loger décentement. Majoritaires dans cette dernière catégorie, les ménages de Cherarba ont généralement mobilisé les revenus familiaux pour pouvoir bénéficier des terrains « bradés » et réaliser eux-mêmes leur logement sur plusieurs années.

« Ma famille, originaire d'El Eulma [wilaya de Sétif], s'est installée dans la cité des Palmiers [El Harrach, Est d'Alger] en 1952. Mon père, menuisier dans une usine, a acheté le terrain avec papier timbré en 1974 et a construit progressivement, pour s'y installer en 1980. »

O., receveur de bus, 56 ans, 2009

Le modèle mis en œuvre est celui de l'immeuble familial¹³ (Fig. 3), avec, quand les conditions s'y prêtent, l'intégration au rez-de-chaussée d'une activité commerciale, artisanale ou de service, essentielle dans la mobilité sociale des ménages. Il y avait ainsi une sorte de synchronie entre les transformations de l'habitat menées par les ménages et leurs stratégies de mobilité sociale.

« On s'est installé en 1979 dans un rez-de-chaussée non fini où j'ai aussi mis ma menuiserie. En 1980, j'ai construit le premier étage et la terrasse et j'ai loué le rez-de-chaussée à une auto-école.

¹² Réserves foncières communales, décret 74.76 du 20 février 1971.

¹³ Investissement familial, l'immeuble est implanté sur un même lot où cohabitent, dans des appartements plus ou moins indépendants, les parents, leurs descendants et ascendants, et des membres de la fratrie.

Aujourd'hui, j'essaye de construire le deuxième étage pour marier mon fils aîné ; j'en ai quatre autres à loger plus tard. J'ai arrêté la menuiserie et j'aménage un cabinet médical pour ma fille qui sera médecin cette année. »

A., ébéniste à la retraite, 57 ans, 1992



Fig. 3.

Cliché ??? Date ???

À cette période, l'attitude des pouvoirs publics à l'égard de cette urbanisation informelle se caractérisait par une tendance à la tolérance, voire au paternalisme, sans toutefois lever l'épée de Damoclès de l'illégalité par rapport aux normes en vigueur. À notre sens, outre que l'État ne souhaitait pas multiplier les fronts de la contestation, ayant déjà à faire face aux opposants des politiques engagées, il envisageait l'urbanisation informelle comme une régulation sociale et politique, eu égard aux besoins de larges populations en matière de logement et d'emploi qu'il ne pouvait pas satisfaire.

Aujourd'hui, le tissu économique de Cherarba s'est particulièrement densifié et diversifié. Les commerces et les services prédominent, avec en premier lieu l'alimentaire (épiceries de différentes tailles, boucheries, volaillers, marchands de fruits et légumes, boulangeries, pâtisseries) qui se répartit sur l'ensemble du quartier. Ensuite, le commerce de produits anomaux (cosmétiques, drogueries, quincailleries, vêtements, chaussures, meubles, téléviseurs, téléphonie mobile, librairies, etc.) se situe sur les grands axes ou à leur proximité. Dans cette catégorie, les commerces et les services autour de l'automobile (pièces détachées, accessoires et ateliers divers de réparation et d'entretien) sont largement représentés. Ainsi, et malgré l'absence de concertation et de coordination entre les micro-entrepreneurs du domaine de l'automobile, ces activités sont concentrées sur l'axe structurant de Cherarba, la route nationale 61, qui draine les flux les plus importants.

Principalement implanté le long des axes importants, le tissu des services apparaît tout aussi foisonnant, en particulier, celui des restaurants, *fast-foods*, cafés, pâtisseries et pizzerias, fréquentés par la population locale et les usagers de passage. En plus des cabinets médicaux (médecins, dentistes), cabinets d'avocats, pharmacies et agences immobilières, le tissu de services est hétéroclite : cybercafés, réparation informatique et électroménager, salles de sport, salles des fêtes, hammams, services de location (chaises, tables, tentes, matériels de sono, etc.), magasins de photos-« minute », taxiphones, clubs vidéos, auto-écoles, pressings, etc.

Imbriqués à ce tissu commercial et de services, les artisans bien représentés **sont généralement sur les grands axes** : marbriers, vitriers, menuisiers, métalliers, plombiers, électriciens, peintres, maçons, plâtriers, bijoutiers, coiffeurs, couturières et tailleurs.

L'ensemble des opérateurs s'approvisionnent dans les marchés de gros de la périphérie est d'Alger comme El Hamiz, *Dubai*, Bab Ezzouar, El Harrach ou Oued Smar : ces places marchandes fournissent des produits manufacturés provenant de Chine, de Turquie et du Sud-Est asiatique (Taïwan et Singapour). Ainsi, contrairement à ces places marchandes qui regroupent essentiellement des grossistes, Cherarba est une polarité qui intègre en plus de son tissu commercial de distribution, les services et l'activité artisanale.

L'informel : une régulation sociale et politique

Jusqu'en 1980, le régime algérien se prévalait d'une perspective socialisante où les idéaux de justice sociale étaient mis en avant, avec parfois des accents de populisme. Affichés pour justifier l'indulgence de l'État par rapport aux pratiques hors normes d'occupation du sol de populations modestes, ces idéaux cachaient une volonté de régulation sociale et politique de la part du pouvoir. Les opérations de logements initiées par l'État, à cette période, ont profité prioritairement aux cadres, sensés jouer un rôle majeur dans la politique d'industrialisation de l'Algérie. Une population importante continuait à vivre dans des conditions de logement déplorables, sans espoir d'être logée dans le cadre des programmes publics. La tolérance de l'État vis-à-vis de l'habitat dit « illicite » s'explique par cette incapacité à répondre aux besoins en matière de logement et d'emploi de larges populations insatisfaites et potentiellement protestataires. L'État espérait ainsi neutraliser toute volonté de revendication et éviter les grandes tensions sociales, **afin de se maintenir**.

Les populations des urbanisations informelles restaient toutefois placées dans un statut d'illégalité et, par conséquent, dans une posture « d'otage » par rapport aux pouvoirs publics. La régulation sociale et politique caractérisera toujours les rapports des pouvoirs publics aux populations des urbanisations informelles avec, cependant, des épisodes d'autoritarisme pour mettre aux normes ces quartiers, ainsi que nous l'évoquerons plus loin.

La tolérance de l'État s'accompagne, tout de même, d'un discours stigmatisant les quartiers informels et de leur marginalisation en termes d'investissements publics : équipements, infrastructures, services. Les populations, quant à elles, développeront des pratiques d'intégration et d'auto-valorisation de leur quartier, afin de contrer la stigmatisation et la marginalisation.

L'ambivalence qui caractérise les rapports des pouvoirs publics aux populations des urbanisations informelles se traduit par une tendance à privilégier l'individualisation dans les négociations et par de nombreux paradoxes. Ces conditions sont en grande partie à l'origine des résultats mitigés des politiques de régularisation qui produisent encore aujourd'hui des situations d'irrégularité partielle où l'illégalité est à géométrie variable et achoppe, dans tous les cas, sur la régularisation foncière.

Les pratiques d'intégration et de sortie de la marge des populations

Gestion de la mobilité sociale

À Chercharba, les stratégies des ménages pour assurer leur stabilité sociale, voire leur mobilité sociale, se sont traduites par le développement de l'habitat informel et la pratique d'intégrer une activité économique au sein de l'immeuble familial. Concomitantes de l'habitat, les activités informelles sont apparues dans les années 1970 pour se développer considérablement dans les années 1980, d'abord sous les effets de la libéralisation économique, lorsque de nombreuses personnes ayant perdu leur emploi ont gonflé les rangs de l'économie informelle et, plus récemment, grâce à un commerce transnational initié par un nouveau type d'entrepreneurs marchands.

L'activité est d'emblée associée au projet de construction par les ménages. Ainsi, dans de larges couches sociales et particulièrement dans les milieux populaires, l'activité économique permet au départ de financer la réalisation de l'habitat et, au fur et à mesure, ses extensions, son équipement, son embellissement, etc. Chacun selon ses moyens et son rythme, les ménages modestes tentent d'organiser par ce biais leur ascension sociale, lisible à travers les transformations de leur habitat. Pour beaucoup d'entre eux, cette activité permet également d'envisager des débouchés en matière d'emploi pour les enfants dont la formation peut réorienter l'activité vers le dépannage informatique, la téléphonie, le cabinet médical, etc. En revanche, la trajectoire sociale de nombreux ménages qui n'ont pas pu mettre en œuvre des activités peut s'avérer bloquée, voire en régression, notamment lorsque les chefs de famille sont au chômage ou dans des conditions salariales fragiles.

Selon la Banque mondiale, l'emploi informel en Algérie représente 40 % en 2012. N.E. Hammouda (2002) estime que le secteur informel est dominant au sein des entreprises urbaines dont l'effectif est inférieur à dix employés, ce qui représente 47 % de la main-d'œuvre totale en 2001, dont 23,6 % seraient occupés dans un établissement non localisé (chantier, marché, commerce ambulancier et vente sur le trottoir) et 8,7 % relève du travail à domicile. Ces chiffres indiquent, dans une certaine mesure, l'importance de la création d'emplois par le tissu économique informel. Les emplois offerts ont permis à de nombreux ménages de parer à la précarité à laquelle ils ont dû faire face pendant la récession économique des années 1980 et la mise en place, dans les années 1990, des programmes d'ajustement structurel qui ont contraint les entreprises du secteur public – gros employeur – à comprimer leurs effectifs¹⁴ et à réduire les salaires. Cette situation coïncide avec le développement sans précédent de l'économie informelle car de nombreux travailleurs ont perdu leur emploi et dépourvus d'assurance chômage ou de tout autre revenu de substitution, ont dû se lancer dans le secteur informel¹⁵.

La nature familiale de cette économie informelle a favorisé le développement du travail des femmes dans ce secteur où elles représentent près de 45,8 %¹⁶ des femmes actives. Le travail des

¹⁴ 405 000 postes et 815 entreprises ont été supprimés entre 1994 et 1997.

¹⁵ En Algérie, la croissance du PIB, encore élevée au cours de la décennie 1980 malgré la récession de 1986, ralentit fortement au cours de la décennie 1990, affectée par le terrorisme et la mise en œuvre du PAS en 1994, et reprend dans les années 2000. La création nette d'emploi diminue à partir de 1984 tandis que l'accroissement du chômage, plus rapide que celui de la population active à partir de 1987, s'accélère. Le taux de chômage s'élève à 20,6 % en 1991 et atteint 29,7 % en 2000 et diminue ensuite de façon spectaculaire pour atteindre 13,7 % en 2007 (Adair et Bellache, 2012) et 10 % en 2010 (ONS). La population active s'est accrue tandis que l'emploi offert a diminué dans le secteur public industriel et a faiblement augmenté dans l'administration. Le salariat permanent décroît au cours des deux dernières décennies, tandis que le salariat précaire s'accroît ainsi que l'emploi non salarié (Adair, Hamed, 2003).

¹⁶ Selon l'Office national des statistiques, 2012. Par ailleurs, 61,3 % des femmes sont indépendantes (généralement dans le secteur informel), dont 18 % sont des aides familiales et 17,3 % sont des salariées non permanentes.

femmes pour sortir de la précarité, aider leur époux, acquérir un logement, etc., est vu d'un bon œil et il est, à ce titre, encouragé et valorisé. C'est le cas en particulier du travail artisanal (cuisine, couture, broderie et tricot), de la vente itinérante dans les maisons ou de la garde des enfants. Cette activité, jadis domestique, s'est progressivement extériorisée pour procurer aux femmes une certaine ouverture sociale. Par exemple, les femmes, qui dans le passé commercialisaient le produit de leur artisanat exclusivement au sein de la famille, ont aujourd'hui élargi leur commerce au quartier et parfois plus loin. Grâce à ces activités, la libre circulation des femmes, dans et en dehors du quartier, tisse autour d'elles un réseau de relations qui les hissent à un rôle indéniablement supérieur au sein de leur famille et de la société.

Si les stratégies des familles se ressemblent en règle générale, le succès des activités, quant à lui, est conditionné par la combinaison de facteurs qui leur sont spécifiques : le statut de propriétaire, le caractère attractif de la localisation du lot, le volume du capital investi dans l'activité et l'opportunité de cette dernière par rapport aux besoins du marché. Notons l'émergence, depuis le début des années 2000, d'un marché locatif de locaux commerciaux, mais les propriétaires/entrepreneurs sur leur propre lot restent majoritaires. Par ailleurs, quel que soit le domaine d'activité, les initiateurs témoignent généralement de capacités *a priori* acquises par l'expérience passée ou par la formation et leur professionnalisme laisse peu de place à un quelconque amateurisme. Représentant, en général, la deuxième génération d'entrepreneurs à Cherarba, les jeunes s'appuient sur l'expérience des aînés de leur famille, renforcée par leur propre formation (comptabilité, gestion, électronique, mécanique, etc. voire apprentissage de l'anglais et du chinois) et leur pratique des réseaux sociaux et de l'Internet. L'expérience du *trabendo* [contrebande] pour la plupart des jeunes leur a permis sans doute de connaître certaines facettes du commerce international.

La pratique quasi systématique d'intégrer une activité économique à l'habitat a fini par produire un véritable tissu économique dans les périphéries qui peu à peu s'organise et s'adapte aux besoins de sa clientèle, en s'appuyant en partie sur la formation acquise par les enfants, à travers leurs études ou leurs expériences du travail dans le secteur informel. Cette dynamique est à l'origine de nouvelles polarités urbaines dont l'offre de biens et de services s'avère large et attractive à l'échelle de l'agglomération. Ces polarités en formation sont une réponse à la demande sociale algéroise qui génère des flux importants vers ces quartiers et contribuent à leur désenclavement et à leur intégration. Toutefois, comme nous le verrons plus loin, ces dynamiques témoignent aussi de fragilités qui subsisteront tant que ces activités seront en dehors du champ légal.

Auto-valorisation du quartier et intégration à la ville

Animés par des stratégies qui visent un meilleur fonctionnement de cette économie familiale, jusqu'au début des années 1990, les efforts des habitants et leurs actions collectives auprès des pouvoirs publics ont introduit progressivement les commodités nécessaires au quartier et à ces centralités en constitution (alimentation en électricité, gaz, éclairage public, etc.) ainsi que des normes pour les asseoir, voire les promouvoir.

Contrairement à l'opinion dominante sur l'anarchie de l'urbanisation informelle, des travaux ont, depuis longtemps, mis en évidence le consensus d'appropriation et les normes collectives qui imprègnent cette auto organisation d'émanation populaire (Deboulet, 1994 ; Semmoud, 2001). L'émergence des nouvelles polarités et la nécessité de maintenir leur attractivité ne sont pas étrangères aux rectifications de l'organisation urbaine, opérées par les habitants eux-mêmes. Ainsi, l'accessibilité de ces polarités aux voitures a conduit progressivement à transformer les quartiers

informels. Dense au départ, leur forme récente sera plus aérée, grâce à un réseau viaire mieux calibré et à la présence d'espaces de stationnement pour les installations récentes. De la même façon, des pratiques d'embellissement de l'espace public (trottoirs, plantations, etc.) sont parfois tentées par les habitants et, particulièrement, les micro entrepreneurs.

Parallèlement à ces formes d'auto-valorisation de l'espace urbain des habitants, les mécanismes du marché conduisent à faire valoir une certaine spécialisation, en particulier, celles des activités liées à l'automobile sur l'axe le plus important (la RN 61). Pour le reste, les opérateurs tentent individuellement d'éviter les difficultés de cohabitation entre activités incompatibles, face à l'absence de structures collectives de concertation. Les activités qui drainent une clientèle nombreuse sont de plus en plus implantées sur les grands axes, tandis que le reste est réparti à proximité de l'habitat. L'émergence de ces polarités urbaines a favorisé, dans une certaine mesure, l'arrimage économique de ces quartiers périphériques marginalisés à la dynamique de l'agglomération et contribué, d'une certaine façon, à leur intégration urbaine.

Grâce à ces processus, les représentations disqualifiantes et répulsives dont font l'objet les quartiers informels aux yeux des Algérois ont eu tendance à s'estomper, au bénéfice d'une perception de leur rôle économique. Néanmoins, le développement de ces activités se heurte dans la décennie suivante aux limites structurelles de l'informel et, en particulier, à son contrôle par l'islamisme radical.

Le côté « obscur » de l'informel

Fragilité, précarité et régression

Sans nier le rôle joué par l'habitat informel et les activités associées dans la sortie de la marge de nombreuses populations, nous nous démarquons des discours qui en font l'apologie. Consciemment ou non, les porteurs de ces discours envisagent l'informel comme une alternative économique, répondant aux injonctions de dérégulation de l'optique néolibérale. Si les activités informelles à Cherarba ont permis au départ de sortir des familles de la marginalité et leur ont donné l'occasion d'avoir un toit, aujourd'hui beaucoup d'entre elles relèvent d'une économie de survie et génèrent surtout des emplois précaires. L'absence de contrat de travail et d'acquittement des charges sociales place les employés en situation de précarité : l'emploi est instable et le niveau salarial est aléatoire ; le renvoi est une pratique courante ; le travail est pénible et sa durée ne cesse de s'allonger. L'emploi offert, non protégé par la législation, sans dynamique de qualification, place les employés dans l'instabilité et dans l'arbitraire de l'exploitation. Les rapports féodaux de subordination entre employeur et employé supplantent ici ceux du salariat et patronat modernes.

« C'est mon oncle le patron ! Son chien est mieux traité que moi. Si je dis aïe, c'est la porte ! Il me paie quand il veut et comme il veut. Mais je n'ai pas le choix. »

M., mécanicien, 32 ans, 2012

Si le secteur informel fait par lui même l'expérience d'une modernisation laborieuse pour s'adapter aux besoins du marché, il n'en présente pas moins des archaïsmes quant à son fonctionnement. Le rapport du BIT (Bureau international du travail) sur l'emploi au Kenya en 1972, qui définissait pour la première fois le concept de secteur informel, soulignait déjà que dans les pays en développement, le véritable problème social n'était pas le chômage mais l'existence d'une partie de la population active qui travaille durement pour produire des biens et services sans que son activité soit pour autant reconnue, enregistrée, protégée ou réglementée par les pouvoirs publics.

Près d'une vingtaine d'années plus tard, le rapport du BIT de 1991 précise les caractéristiques de ce qu'il appelle « le secteur non structuré » en soulignant la vulnérabilité sociale de la main-d'œuvre :

« [Il s'agit de] très petites unités de production et de distribution de biens et services implantées dans les zones urbaines ; Ces unités appartiennent essentiellement à des travailleurs indépendants qui emploient parfois une main-d'œuvre familiale, voire quelques salariés ou apprentis. Elles ne disposent, au mieux, que de capitaux rudimentaires et d'une main-d'œuvre peu qualifiée, si bien que leur productivité est faible ; elles ne procurent généralement à ceux qui en vivent que des revenus minimes et très irréguliers et un emploi des plus instables » (BIT, 1991).

La faible rémunération de la main-d'œuvre ne constitue pas une incitation à l'effort de productivité qui est alors compensée par un allongement de la durée¹⁷ du travail au-delà de la durée légale du secteur formel. Par ailleurs, les « micro-entrepreneurs » ne pouvant pas profiter des instruments économiques (accès aux prêts du système bancaire, services aux entreprises etc.), l'investissement et la productivité sont alors bridés par ce manque de garanties et ces exigences de la clandestinité. Les initiateurs soulignent souvent ces obstacles dans leur propos :

« Tu es bloqué pour tout. Les banques ne te reconnaissent pas et n'aident pas les petits. Si tu grossis, tu te fais remarquer. Tu es obligé de donner des pots-de-vin à tout le monde. J'ai dit ça suffit ! »

A. **Pressing**, 52 ans, 2012¹⁸

Par ailleurs, le secteur informel est considéré pénalisant pour les acteurs du secteur formel dont beaucoup d'entre eux estiment que s'acquitter de ses impôts est un devoir citoyen de solidarité nationale. Ce point de vue est défendu par le Forum des chefs d'entreprises¹⁹, notamment dans un séminaire national²⁰ organisé sur le thème de la fiscalité et de l'économie informelle. Selon les membres du Forum, l'incohérence et le faible rendement actuels du système fiscal résident dans son iniquité : il pèse lourdement sur les entreprises qui déclarent leurs activités, alors que des secteurs entiers sont abandonnés à des circuits informels dont le poids économique ne cesse d'augmenter. Si des adaptations ont pu être apportées au système fiscal²¹ national, elles n'ont jamais pu suivre le rythme rapide des transformations qui ont affecté le fonctionnement de l'économie nationale et, en particulier, les conditions anarchiques de l'ouverture commerciale sur l'extérieur qui ont amplifié les pratiques du marché informel, participé au développement du commerce spéculatif et contribué à l'apparition de véritables « zones de non droit ».

Les tenants de la déréglementation en matière sociale s'appuient toujours sur l'idée que l'économie informelle est une alternative à la bureaucratisation et à l'omniprésence de l'État, et devient ainsi un facteur de modernisation. L'objectif est de faire prendre pour de la modernité ce

¹⁷ En Algérie, 54,4 % des employeurs déclarent ne pas respecter la durée légale du travail (Benissad, 1993).

¹⁸ L'interviewé évoque sa situation passée de commerçant illégal ; aujourd'hui, il est inscrit sur le registre du commerce, paie ses impôts, mais ne déclare pas ses quatre employés.

¹⁹ Association dont la vocation est « la promotion d'une entreprise algérienne, lieu de création de richesses et de développement économique et social ». Soulignons ici, que la position des chefs d'entreprises sur l'iniquité de la fiscalité et la concurrence déloyale du secteur informel, ne signifie pas qu'ils sont tous exempts des malversations qu'ils dénoncent.

²⁰ Séminaire du 9 avril 2003 à l'Hôtel Aurassi d'Alger : *Fiscalité citoyenne ou économie informelle ?*

²¹ Sur le plan fiscal, des mesures importantes ont été prises depuis 2005 : il s'agit, notamment de la simplification des barèmes de l'Impôt sur le revenu global (IRG), dont le nombre est ramené de 5 à 3 en 2007, de la réduction des taux de l'Impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) qui s'élèvent à 50 % en 1991, 30 % en 1999 et 25 % en 2007) et de la Taxe sur l'activité professionnelle (TAP) qui est ramenée à 2 % en 2001, de la suppression du Versement forfaitaire (VF) en 2005 et de l'institution, en 2007, d'un Impôt unique forfaitaire (IUF) remplaçant les impôts et taxes (IRG, TVA et TAP), au profit des entreprises suivies au régime du forfait (Adair et Bellache, 2012).

qui n'est que le retour à la violence primitive du marché. Serait-ce si éloigné du système anglais du XVIII^e siècle, dans lequel les marchands donneurs d'ouvrages faisaient exécuter le travail à domicile par des artisans payés à la pièce ?

Dépendance des contrevenants

Le décès du président Boumediene en 1979 et la nomination de Chadli à la tête de l'État algérien marquent la rupture du régime avec la perspective socialisante et son inscription dans la voie néolibérale. Les réformes mises en œuvre requéraient l'adaptation des villes à leur nouveau rôle et, particulièrement de la capitale. La politique urbaine algéroise s'est alors traduite par la mise en œuvre, en 1982, d'un des plus grands projets depuis l'Indépendance, le complexe Riadh El-Feth (Parc de la Victoire) de 146 ha, où se situe un monumental « sanctuaire du martyr » : Makkam Ech-Chahid (Fig. 4). Peu après, à l'été 1983, dans les grandes villes algériennes, est lancée *manu militari* une opération nationale d'éradication des bidonvilles et de retour forcé des populations dans leurs localités d'origine. Cette opération, vécue par les populations touchées comme une totale injustice et une remise en cause de leur droit à la ville, marquera pour longtemps du sceau de la défiance les rapports des milieux populaires au pouvoir.



Fig. 4. Le monumental « sanctuaire du martyr » *Makkam Ech-Chahid*.

Cliché : F. Troin, 2009.

Inauguré en 1982 lors de la cérémonie du vingtième anniversaire de l'Indépendance, sa taille imposante et sa position sur les hauteurs de la ville lui donnent une grande visibilité.

Dans ce contexte, la réalisation de Riadh El Feth est alors perçue comme une opération urbaine impopulaire et emblématique de l'ouverture du pays au libéralisme. Ces représentations sont confortées par le caractère essentiellement marchand du projet, destiné aux populations aisées. Inauguré en 1986, le Centre des Arts²², malgré sa dénomination, est conçu selon le standard international des grands centres commerciaux et de loisirs. Dans sa continuité, le Bois des Arcades constitue un vaste ensemble boisé qui abrite le « Village des Artisans » (27 ateliers/vente) et d'autres lieux de consommation. S'il est pratiquement impossible d'en connaître le coût réel, il semblerait que la facture se soit élevée à plusieurs milliards de dinards provenant des fonds publics, dont plus d'un milliard pour le seul monument Makkam Ech-Chahid (Driss, 2002).

Dans les années 1980, la régularisation²³ de l'habitat informel s'est révélée ségrégative et, par exemple, les taux de légalisation de l'habitat informel des ménages aisés de l'ouest d'Alger se sont avérés sensiblement plus importants qu'à Cherarba. Le traitement différencié, y compris au sein d'un même site, a sans doute contribué à entraver les dynamiques collectives naissantes des populations, pour finalement privilégier l'individualisation de leurs démarches auprès des pouvoirs publics. Ce rapport de dépendance amoindrit ainsi les capacités de ripostes des ménages, comme le souligne B. Lautier (1994, 106) pour l'économie informelle : « [...] l'illégalité place dans une position de précarité qui crée une situation de dépendance et une individualisation des comportements propices à la perpétuation des formes clientélistes ou patrimoniales de pouvoir ».

Les inégalités de traitement ont porté sur les préalables à la régularisation : les pénalités et les travaux de mise aux normes de la construction et des activités qui en constituaient aussi le point d'achoppement. L'essentiel des obstacles à la légalisation a concerné l'aspect esthétique²⁴ de l'habitat qui a surtout lésé les ménages de Cherarba. La régularisation a été, en somme, une tentative des pouvoirs publics de contrôler le quartier, en mettant aux normes l'architecture, l'urbanisme et les activités.

Finalement, les régularisations ont été partielles et ont concerné, pour certains ménages, l'obtention des actes de propriété, sans le permis de construire et, pour d'autres, le contraire²⁵. Les habitants ont également régularisé en partie leurs activités, en les inscrivant à la chambre de commerce et d'artisanat et au fisc, mais sans toutefois déclarer les salariés. L'entre-deux et le brouillage qui caractérisent aujourd'hui l'habitat et les activités par rapport aux normes placent, dans une certaine mesure, les habitants dans une position moins défavorable vis-à-vis des pouvoirs publics, mais les maintiennent dans une situation de dépendance relative. Ils se prévalent d'avoir fait « la moitié du chemin » vers la légalisation.

²² Boutiques (prêt-à-porter d'importation, haute-couture, bijoux, vidéothèques, meubles, électroménagers, etc.), services (agences de voyages, banques, etc.), restaurants, salons de thé, glaciers, grandes salles de cinéma, une salle de jeu, deux salles multifonctionnelles (BD, poésie, échecs, philatélie, etc.), un petit théâtre, deux galeries d'exposition, des salles de conférences, des boîtes de nuit.

²³ Ordonnance 85.01 du 14 août 1985 : le décret 85.211 212 fixe les règles d'occupation des sols, le 85.811 du 13 août 1985 les modalités de délivrance du permis de construire et de lotir, et le 85.212 définit les conditions de la régularisation.

²⁴ Muret à construire pour cacher les matériaux stockés sur la terrasse, balcon à ajourer, ouvertures à réaliser pour embellir la façade, annexes vétustes à détruire, etc.

²⁵ Cette labilité de la régularisation s'est accentuée lorsque la municipalité FIS, au début des années 1990, a délivré, avec la même logique clientéliste, des permis de construire sans que la propriété du sol ne soit résolue.

« C'est à devenir fou : j'ai mon permis de construire, je suis inscrit au registre du commerce, mais je n'ai pas l'acte de propriété car ils ne veulent pas reconnaître le papier timbré [acte sous-seing privé]. Moi, j'ai fait ce qu'il fallait, maintenant qu'ils se débrouillent. »

K., 58 ans, blanchisseur, 2012

La défiance des habitants vis-à-vis des pouvoirs publics s'est particulièrement radicalisée à l'occasion de la régularisation de 1986, vécue comme une forme de mépris et d'injustice. Conçue comme une épreuve de force pour contrôler et mettre aux normes le quartier, elle a accentué le sentiment de marginalisation et d'abandon chez les habitants : « on était comme des orphelins » ; « ils ne voulaient pas nous reconnaître : *hagrouna* [ils nous ont méprisés] ». L'attitude des pouvoirs publics a contribué²⁶ grandement à faire basculer la population vers l'opposition islamiste, particulièrement active dans ce quartier. Ainsi, dans la commune des Eucalyptus, le FIS²⁷ a emporté largement les élections municipales de juin 1990, avec 74,4 % des suffrages exprimés (Fontaine, 1992, 142) et le premier tour des législatives en décembre 1991, avec 68 % des voix.

En ratant une opportunité de dialogue avec les populations, les pouvoirs publics ont certainement mésestimé les effets sociopolitiques de l'échec de la régularisation dans le contexte tendu²⁸ de la fin des années 1980. Si les raisons de la popularité²⁹ du FIS ont été diverses à travers le pays, le cas de Cherarba illustre celui où l'abandon et la marginalisation d'un territoire par les pouvoirs publics, cristallisés sous forme d'injustice dans les opérations de régularisation, ont conduit la majorité de la population à soutenir ce parti. Les aspirations et l'espoir de changement étaient tels que celle-ci était loin d'imaginer que son quotidien allait passer d'une violence symbolique à une violence meurtrière.

Contrôle par les islamistes

Si les opérations de régularisation n'ont eu que des résultats relatifs, elles ont cependant accéléré les formes de recomposition du quartier déjà engagées. Les activités se sont développées et leurs vocations ont changé, notamment en fonction de la formation des enfants : l'artisanat³⁰, prépondérant jusqu'au début des années 1990, a sensiblement diminué dans la période de la guerre civile, pour laisser progressivement la place à l'activité marchande devenue dominante (pièces détachées, mobilier, biens de consommation fabriqués en Chine et en Turquie, matériaux de construction, etc.), mais aussi à des services (cabinet médical, salle des fêtes, pharmacie, hammam, cybercafé, etc.). Des dynamiques qui ont conforté, en somme, ces polarités nouvelles à l'échelle de l'agglomération et d'une aire de chalandise liée à la route nationale 61 drainant les flux provenant des villes de la Mitidja.

Situées dans l'une des entrées stratégiques de la capitale menant vers la Mitidja, ces polarités, devenaient un enjeu de contrôle pour les islamistes qui y puisaient leurs ressources et y

²⁶ Notons que, à l'instar des jeunes des quartiers populaires, ceux de Cherarba ont subi une violente répression au cours des émeutes d'octobre 1988, ce qui a probablement conditionné le ressenti de la population pendant la régularisation.

²⁷ Créé en 1989 et dissout en 1992, le Front islamique du salut (FIS) représentait l'ensemble de la mouvance islamique, y compris sa fraction radicale.

²⁸ En octobre 1988, d'importantes émeutes dans le pays furent sauvagement réprimées et suivies de réformes politiques dont la liberté d'association et d'expression qui s'est traduite par la légalisation de nombreux partis, notamment le Front islamique du salut.

²⁹ « [...] les premières années [...] le FIS disposait encore d'un important soutien populaire et [...] certains quartiers des grandes villes ainsi que certaines régions du pays échappaient partiellement ou totalement à l'autorité du pouvoir » (Belalloufi, 2012, 241).

³⁰ Outre les problèmes rencontrés par ce secteur pendant la guerre civile, notamment le racket et la réduction drastique de la clientèle, il souffre davantage du manque de soutien de la part des pouvoirs publics.

constituaient leur base. Malgré la poursuite de la politique de charité³¹ des islamistes et le clientélisme dans l'octroi des permis de construire ou de places et locaux commerciaux, les attentes de la population se heurtèrent très vite à leur racket³² et à leur autoritarisme de plus en plus violent (obligation de fournir la logistique aux groupes armés, réquisition de logements, etc.).

De plus, au début des années 1990, beaucoup d'artisans (plâtrerie, menuiserie, etc.) voulaient régulariser leurs activités car ils avaient de nouveaux besoins (accès aux crédits, soutien de la chambre de commerce). Cette perspective butait alors sur le contrôle des islamistes, écartant toute possibilité de maîtrise par l'État. Face aux menaces et aux rackets, beaucoup de ces artisans et commerçants ont été contraints de fuir avec leur famille.

« Pendant le terrorisme, tout était stoppé. On ne te laisse pas travailler ni progresser. Je ne pouvais pas recevoir mes fournisseurs turcs et chinois, ni la clientèle algéroise [...] Si on te voit dans une banque, tu es suspect ; tu travailles avec l'État. »

D., 45 ans, vendeur de pièces détachées, 2010

« J'avais deux amis très proches dans le quartier, un menuisier et un plâtrier qui ont vendu à perte et ont fui vers Ain Benian [ouest d'Alger] et Oran en 1996. Ils étaient sous la pression des terroristes qui les avaient ruinés et leur interdisaient de payer le fisc. Ils ne pouvaient plus travailler. »

I., 64 ans, retraité, 2010

Ces pratiques des islamistes dans le quartier ont sans doute été à l'origine du retournement d'une grande partie de la population contre eux, retournement qu'elle paiera d'un massacre en 1998. Malgré les non-dits³³ des Cherarbis sur cette période de violence, des interviewés ont fait allusion aux exactions et ont témoigné des départs forcés de leurs voisins :

« La raison ne peut pas imaginer ce qui s'est passé ici. »

« On a vécu avec des sauvages. »

« On a beaucoup souffert avec les terroristes. »

« Il y a eu beaucoup de jeunes filles enlevées, jamais retrouvées. »

« Près de chez moi, quatre familles sont parties, elles craignaient pour leurs filles. »

« Ils occupent ta maison et tu ne peux rien dire. »

Extraits de plusieurs entretiens

La domination des islamistes radicaux avait perdu ainsi sa légitimité et ne pouvait donc pas perdurer. Cette hypothèse serait généralisable à l'ensemble du pays et *a fortiori* aux lieux où se sont perpétrés ces massacres. Nous rejoignons en cela l'analyse de Belalloufi (2012, 242) sur cette période : « Au fur et à mesure que le FIS passait du statut de victime à celui de bourreau, des pans entiers de la population basculaient contre lui, passivement et pacifiquement d'abord, activement et militairement ensuite ».

Les violences meurtrières ont conduit de nombreux ménages à fuir Cherarba pour se réfugier dans des quartiers plus sûrs, chez la famille ou en achetant dans l'urgence un autre logement après avoir bradé sa maison.

³¹ Renforcée par les moyens de la mairie FIS.

³² Ce racket des commerçants et artisans permettait de financer les groupes armés.

³³ Les interviewés sont peu loquaces sur les événements de la guerre civile. Il semble que la population exsangue chercherait à oublier cet épisode terrible et non glorieux : elle avait soutenu l'islamisme sans se douter qu'elle subirait sa violence.

« Vous imaginez un F3 à Alger contre une carcasse avec terrain, c'est une occasion d'or, parce que c'était la période du terrorisme. Le vendeur avait perdu tous les membres de sa famille, en plus de la disparition de sa fille (19 ans) enlevée par les terroristes et jamais retrouvée ! Il voulait fuir à tout prix, il a donc vendu à perte à la première occasion. »

M., 45 ans, commerçant, 2009

Les mobilités forcées des ménages face au terrorisme ont été à l'origine d'un mouvement inverse d'installations de nouvelles populations dont les moyens financiers sont plus importants que les anciens résidents. Après avoir acheté les maisons, elles ont attendu la fin de la guerre civile (début des années 2000) pour s'installer et engager les transformations. Les arrivants³⁴ ont fini l'ancienne construction ou l'ont démolie pour réaliser une nouvelle maison. La physionomie du quartier s'est alors transformée et les micro-ségrégations seront plus contrastées : des constructions cossues à côté de maisons modestes non finies de ceux dont la trajectoire sociale est bloquée (Fig. 5). Les transformations socio-spatiales du quartier coïncident alors avec une politique publique de reconquête, inscrite dans les projets urbains majeurs de la capitale.



Fig. 5.

Cliché : ??? Date ???

Reconquête, sécurité et cohésion sociale

La place de Cherarba dans l'urbanisme actuel d'Alger

La répression du terrorisme et la pacification par l'État se conjuguent à une volonté de reconquête de Cherarba. Les pouvoirs publics engagent alors de nombreuses opérations d'habitat et d'équipement, dès le début des années 2000 (Fig. 6) qui suscitent pourtant des interrogations au sein

³⁴ Beaucoup ont investi pour louer, renforçant ainsi un marché de la location privée destiné aux couches moyennes.

de la population cherarbie. Les logements étant destinés en partie à des populations de l’habitat précaire, démolé pour libérer le foncier aux grands projets³⁵, les Cherarbis ont le sentiment que leur quartier devient une sorte d’exutoire des relogés d’Alger. En revanche, d’autres opérations de logement permettent l’accession à des catégories sociales moyennes : leur arrivée coïncide avec celle de ménages aux revenus élevés dont les maisons neuves contrastent avec les anciennes. La sortie de la marge de Cherarba augure-t-elle ainsi une gentrification ? D’autant que ce territoire possède encore d’importantes réserves foncières ; de plus sa desserte récente par l’autoroute Est-Ouest (Sidi Ferruch/Boumerdes) et sa proximité de l’Aéroport international représentent des atouts indéniables (cf. Fig. 2).



Fig. 6.

Cartographie : F. Troin • CITERES 2015. Images Google Earth.

Force est de constater que la politique de reconquête de Cherarba par les pouvoirs publics correspond à une relance de politiques urbaines volontaristes à Alger et dans de nombreuses villes. Elles se traduisent par des programmes massifs de logement destinés à de larges catégories sociales et notamment, aux populations de l’habitat précaire et par la mise en œuvre de grands projets urbains et d’infrastructures (voiries, tramway, etc.). À Alger, en 2007, deux opérations majeures sont lancées, la révision du PDAU³⁶ par le BET portugais *Parque Expo* et l’aménagement de la baie par *Arte Charpentier* (France). La vision stratégique étatique qui fonde ces deux projets est explicitement d’adapter et d’arrimer la capitale à l’économie monde.

« La capitale est aujourd’hui au cœur de mutations importantes et face à des opportunités fortes à même de la projeter au niveau d’une métropole régionale. Ce changement d’échelle appelle la mise en œuvre d’un cadre adéquat... »

³⁵ Par exemple, le relogement des habitants de Diar Echems, une cité de recasement de l’époque coloniale démolie car située dans le périmètre de la Présidence concerné par un projet de valorisation. Mais aussi, les déplacements pour libérer le foncier des campus de médecine et de droit, de la grande mosquée, du ministère des Affaires Etrangères, des grandes infrastructures...

³⁶ Plan directeur d’aménagement et d’urbanisme ; le dernier date de 1986.

« [...] Son excellence monsieur le président de la République n'a de cesse de rappeler l'importance pour notre pays de se développer en dehors du pétrole et du gaz. Cela passe, évidemment, par la tertiarisation de notre économie... Alger doit être à la pointe dans ce combat. »

Mohamed Kebir Abdou, wali d'Alger, 2012³⁷

Les différents projets et, notamment le quartier d'affaire de Bab Ezzouar³⁸ (Fig. 7), sont conçus comme des produits d'investissement qui doivent répondre aux besoins du marché national et international. Ils s'inscrivent donc dans des modèles et des standards inspirés par le gigantisme et l'hyper-modernité des projets de Dubaï : le contraste de ces projets, voire leur rupture, avec le reste du tissu urbain, à la fois sur le plan formel et fonctionnel, en est souvent édifiant. L'exemple des pays arabes³⁹ est particulièrement représentatif de ce mode de production⁴⁰ de la ville (Fig. 8) en lien avec le tournant libéral des années 1980-1990, caractérisé par la multiplication des partenariats publics-privés, la privatisation des maîtrises d'ouvrage et d'œuvre et l'internationalisation des montages financiers ; des processus somme toute qui ne sont pas sans effets sur les populations modestes.

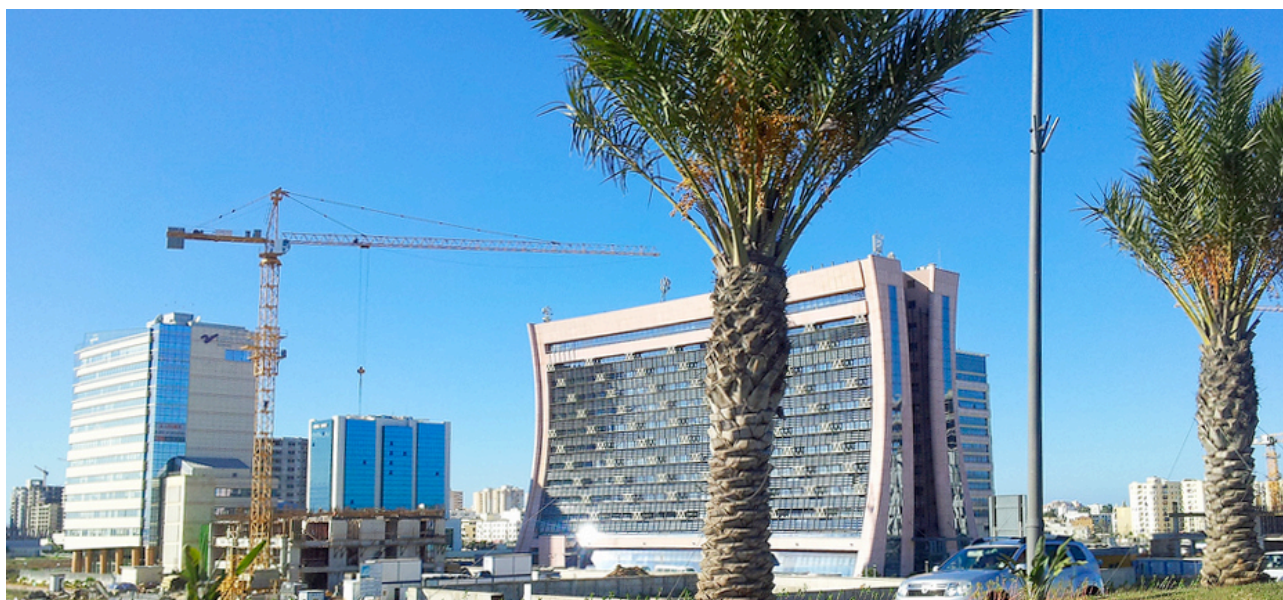


Fig. 7. Le quartier d'affaires de Bab Ezzouar.

Source : <https://www.flickr.com/photos/f5msr/11589443196/> Graffic Photo, 2013 [consulté le 04/06/2015].

³⁷ Interview parue dans le hors-série n° 3 de la revue *Vies de Villes*, juillet 2012, Alger, pp. 12-23.

³⁸ À proximité de l'aéroport et des grandes écoles et universités, ce quartier d'affaire devrait offrir, 1,5 million de m² au tertiaire supérieur (sièges d'entreprises internationales et nationales, banques, assurances, grandes administrations, etc.). Conçu comme la locomotive du quartier des affaires, le *Trust Complex Building*, en voie d'achèvement, comprend plusieurs hôtels : le *Marriott* (4 et 5 étoiles, suites, appartements, résidences, etc.) ; cinq tours de bureaux dotées de services de haute qualité (62 483 m²) ; un grand centre commercial (92 412 m²).

³⁹ Signoles *et al.*, 1999 ; Berry-Chikhaoui *et al.*, 2007 ; Souami, Verdeil, 2006 ; etc.

⁴⁰ Projets de la vallée du Bou Regreg à Rabat, des berges du Lac Nord à Tunis (Barthel, 2008), du parc Al-Azhar au Caire ; mais aussi dans les villes du Nord de la Méditerranée, comme la réhabilitation de la vieille ville de Barcelone, la requalification de Sant'Elia à Cagliari (Italie), etc. (Semmoud *et al.*, 2014).



Fig. 8. Projet Saraya Aqaba.

Source : Saudi Oger. Date ???

Gentrification et cohésion sociale

L'urbanisme mis en œuvre dans le cadre du PDAU et du projet de la baie d'Alger se caractérise par une forte mobilisation des ressources publiques (acteurs et moyens financiers) pour, à proprement parler, sécuriser les produits d'investissement privés, l'objectif étant de leur créer un environnement favorable réduisant les risques. L'embellissement et la mise aux normes apparaissent ainsi comme le « cheval de Troie » de l'ouverture des quartiers populaires à l'investissement de capitaux nationaux et internationaux et à la spéculation foncière. Le développement urbain algérois témoigne ainsi d'une dichotomie entre le traitement des quartiers populaires et les grands projets d'urbanisme et d'infrastructure. Même lorsque les marges urbaines ne sont pas directement touchées par les grands projets, elles subissent les inégalités de la distribution des fonds publics à l'échelle de la ville qui sont, en grande partie, engloutis par ces lieux privilégiés de l'investissement.

Par ailleurs, lorsque la périphérie fait l'objet à son tour d'un processus de valorisation, les ménages modestes sont généralement les premiers affectés par la hausse des prix du foncier et de l'immobilier qui peut les conduire à déménager de nouveau. Ainsi, dans le cadre des orientations du PDAU, la place de Cherarba est appelée à se transformer, en raison de ses réserves foncières. Envisagé comme une « polarité potentielle » (PDAU, 1986) pour le développement urbain d'Alger, ce territoire est voué à devenir un pôle de centralité et « d'habitat intégré » (*Ibid.*) accueillant de nouveaux programmes résidentiels. Ce processus de valorisation sera probablement renforcé par les

projets envisagés dans cette périphérie : la localisation de la nouvelle gare centrale d'Alger à Baraki, située à moins de 10 km à l'ouest de Cherarba ; la création du pôle de centralité d'El Harrach/Baraki sur la rocade sud, associée à la dépollution et au traitement paysager de l'oued El Harrach et la mise en place des Agriparc [Agripark ?] (Fig. 9).



Fig. 9.

Source ???

Ces actions peuvent, sans doute, enclencher un processus de valorisation, mais qu'en sera t-il de l'intégration des populations au niveau de revenu modeste ? Sauront-elles peser sur ces dynamiques afin d'en bénéficier ? Qu'en sera t-il de la place marchande que constitue aujourd'hui Cherarba, repérée comme « une polarité potentielle » par le PDAU ? Les avantages de sa localisation et sa proximité avec des grands projets la hisseront-ils au statut de polarité commerciale reconnue et valorisée ? Que deviendront, alors, les opérateurs modestes, dans une dynamique de « gentrification » du marché ? Ou bien, à l'instar, des autres places marchandes d'origine informelle de l'Algérois, Cherarba se spécialisera t-il en direction d'une clientèle populaire ?

Conclusion

Aujourd'hui, l'encadrement et le contrôle des territoires à l'origine informels – en tant que places marchandes et espaces résidentiels – pour des raisons sécuritaires sont parmi les priorités de l'action publique urbaine. Les correspondances entre marginalisation/abandon d'un territoire et son

investissement par le terrorisme ont été admises par de nombreux responsables politiques, mais la plupart privilégie la répression aux actions publiques d'intégration. Se référant aux expériences européennes et à la *Good Governance*, d'autres décideurs envisagent une mise aux normes de la ville qui intègre des politiques de lutte contre la pauvreté et pour la cohésion sociale, mais cette dernière n'est pas conçue comme une valeur collective ou une certaine façon de concevoir le « vivre ensemble » (Brenner, 2004), mais comme une nécessité pour redorer l'image internationale du pays.

Au demeurant, les relations des pouvoirs publics avec les populations de ces territoires se caractérisent par l'ambivalence et le déplacement permanent des frontières entre le formel et l'informel et restent, dans tous les cas, un mode de gouvernement aux finalités politiques, comme le précise B. Lautier (1994, 106) pour l'économie informelle : « L'État tolère l'informalité, pour des raisons multiples, mais qui relèvent plus de la nécessité politique ». « Le champ aveugle » de la pensée institutionnelle empêche de voir ces places marchandes comme des vecteurs de l'intégration des quartiers marginalisés et comme de puissants transformateurs de la ville (Pliez, 2010), renversant les hiérarchies portées par la planification urbaine. Par ailleurs, ces marchés, issus « d'une mondialisation par le bas » et producteurs de performances (Peraldi, 1999), permettent l'accès à de larges populations et surtout pour les plus modestes aux divers produits manufacturés importés par les entrepreneurs migrants. Certes, les produits de ce marché mondial des plus modestes sont de moindre qualité, mais ils ont tendance à faire disparaître certains signes de pauvreté : « Aujourd'hui, on ne voit plus dans le quartier de gamins peu couverts en hiver ou mal chaussés [...]. À l'école, ils ont tous leurs fournitures scolaires. » (F., 37 ans, enseignante, 2010).

Bibliographie

- Adair P., Bellache Y., 2012, « Emploi et secteur informels en Algérie : déterminants, segmentation et mobilité de la main-d'œuvre », *Région et Développement*, n° 35, pp. 121-149.
- Belalloufi H., 2012, *La Démocratie en Algérie. Réforme ou révolution ? Sur la crise algérienne et les moyens d'en sortir*, Alger, Lazhari Labter/Apic, 483 p.
- Benissad H., 1993, *Micro-entreprises et cadre institutionnel en Algérie*, document de travail n° 85, réalisé dans le cadre du programme de recherche « Relations entre le secteur informel et les administrations et le pouvoir politique », Paris, Centre de développement de l'OCDE.
- BIT, 1991, *Le dilemme du secteur non structuré*, Rapport du directeur général, Conférence internationale du travail, 78^e session, Genève.
- BIT, 1972, *Employment, incomes and equality: A strategy for increasing productive employment in Kenya*, Genève.
- Brenner N., 2004, *New State Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford University Press, Oxford, 351 p.
- Deboulet A., 1994, *Vers un urbanisme d'émanation populaire : compétences et réalisations des citoyens : l'exemple du Caire*, Thèse soutenue à l'Université de Paris-Nord. [à compléter]
- Driss N., 2002, « L'irruption de Makkam Ech-Chahid dans le paysage algérois : monument et vulnérabilité des représentations », *L'Homme et la société*, 2002/4, n° 146, pp. 61-76. En ligne : <http://www.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2002-4-page-61.htm> [consulté le 04/06/2015].
- Hammouda N.E., 2003, *Secteur et emploi informels en Algérie : définitions, mesures et méthodes d'estimation*, Alger, CREAD.
- Lautier B., 1994, *L'économie informelle dans le tiers monde*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 121 p.
- Lautier B., de Miras C., Morice A., 1991, *L'État et l'informel*, Paris, L'Harmattan, 220 p.
- Peraldi M., 1999, « Marseille : réseaux migrants transfrontaliers, place marchande et économie de bazar », *Cultures & Conflits*, n° 33-34. En ligne : <http://conflits.revues.org/232> [consulté le 04/06/2015].

- Pliez O., 2010, « Toutes les routes (de la soie) mènent à Yiwu (Chine). Entrepreneurs et migrants musulmans dans un comptoir économique chinois », *L'Espace géographique*, n° 39, pp. 132-145.
- Semmoud N., 2001, *Les Stratégies d'appropriation de l'espace à Alger*, Paris, L'Harmattan, coll. « Histoire et Perspectives Méditerranéennes », 270 p.
- Semmoud N., 2009, « Mobilités et transmissions : habiter dans la périphérie populaire d'Alger », *Migrations et Sociétés*, vol. XXI, n° 123-124, pp. 339-354.
- Semmoud N., Florin B., Legros O., Troin F. (dir.), 2014, *Marges urbaines et néolibéralisme en Méditerranée*, Tours, PUFR, coll. « Villes et territoires », 288 p.
- Signoles P. (dir.), 2009, *Les Cahiers d'EMAM*, n° 17 : « Les effets territoriaux des politiques publiques dans les périphéries urbaines. Exemples au Maghreb ». En ligne : <http://emam.revues.org/235> [consulté le 04/06/2015].